



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladie de Parkinson

Question écrite n° 103943

Texte de la question

M. Jean-Charles Taugourdeau attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la lutte contre la maladie de Parkinson. En France, on compte 200 000 cas identifiés et 25 000 nouveaux cas détectés chaque année. Elle touche majoritairement les personnes âgées (1 % des plus de 65 ans sont concernés) mais pas uniquement, un malade sur deux est diagnostiqué à 58 ans en moyenne. La gravité des conséquences invalidantes de cette maladie sur la vie des personnes atteintes et de leur entourage mérite une réponse adaptée prenant en compte les spécificités propres à la maladie de Parkinson. Parce que la maladie de Parkinson est la deuxième maladie neurodégénérative la plus fréquente et la deuxième cause de handicap moteur chez l'adulte (après les accidents vasculaires cérébraux) et compte tenu du vieillissement de la population, la lutte contre cette maladie constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour la société. À défaut d'avoir retenu l'idée d'un plan national dédié à la lutte contre cette maladie, le Gouvernement a mis en œuvre le « Plan maladies neurodégénératives 2014-2019 » qui œuvre communément pour trois maladies neurodégénératives, incluant la maladie de Parkinson. Il lui demande de lui indiquer les actions envisagées afin de fournir une prévention efficace et une amélioration de la recherche et donc du traitement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Taugourdeau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103943

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 avril 2017](#), page 3093